

A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 mars,
A 14 heures,

Les associés de la société A La 12 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6 Place de la République, 57590 DELME, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas DE GELAEN-FRANCOIS, en sa qualité de représentant légal de la Société TF12, société Présidente de la Société.

Madame Laura ROLLIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, possèdent 8 610 actions sur les 8 610 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des convocations des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2024,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration, déclare avoir été convoquée en temps utiles, avoir reçu toutes les informations et tous les documents nécessaires à ses délibérations.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2024 et quitus à la Présidente et à la Directrice Générale,
- Affectation du résultat de l'exercice,

– Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Présidente.

La Présidente donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente et à la Directrice Générale quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 47 132,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 653,22 euros
Augmenté d'un prélèvement sur le compte "autres réserves" Qui s'élève ainsi à 79 091.79 euros	42 546,78 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	91 200.00 euros
A titre de dividendes Soit 10,59 euros par action	91 200,00 euros

Conformément à l'article 16 des statuts, nous vous rappelons que les titres numérotés de 1 à 200 donnent vocation au versement d'un dividende prioritaire.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 88 200,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2023 : 88 200,00 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%
- Exercice clos le 30 septembre 2022 : 82 121,00 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%
- Exercice clos le 30 septembre 2021 : 82 121 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

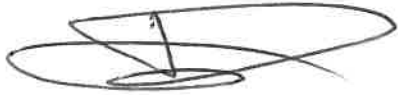
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente de séance
Société TF12
représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, representing the name M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS.

La secrétaire de séance
Laura ROLLIN

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'L' and 'R' with a horizontal line crossing through them, representing the name Laura ROLLIN.

A la 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
31 MARS 2025

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente et à la Directrice Générale quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 47 132,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 653.22 euros
Augmenté d'un prélèvement sur le compte "autres réserves" Qui s'élève ainsi à 79 097.79 euros	42 546.78 euros -----
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	91 200,00 euros 91 200,00 euros

A titre de dividendes

Soit 10,59 euros par action

Conformément à l'article 16 des statuts, nous vous rappelons que les titres numérotés de 1 à 200 donnent vocation au versement d'un dividende prioritaire.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 88 200,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2023 : 88 200,00 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%
- Exercice clos le 30 septembre 2022 : 82 121,00 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%
- Exercice clos le 30 septembre 2021 : 82 121 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Actif		Au 30/09/2023			Au 30/09/2022		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net			
Capital souscrit non appelé							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires	8 515	8 515		8 308	
		Fonds commercial (1)	8 308		8 308	8 308	
		Autres immobilisations incorporelles	46 059	34 569	11 489	14 368	
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL	62 883	43 084	19 798	22 676	
		Immobilisations corporelles	Terrains				
			Constructions	1 087 815	531 395	556 419	610 384
	Inst. techniques, mat. out. industriels		192 315	129 521	62 794	70 049	
	Autres immobilisations corporelles		249 553	168 469	81 083	91 573	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL	1 529 683	829 386	700 297	772 007		
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
		Autres participations	220 010		220 010	100 010	
		Créances rattachées à des participations	25 025		25 025	25 025	
		Titres immob. de l'activité de portefeuille					
		Autres titres immobilisés	262		262	22 733	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	8 348		8 348	8 248		
	TOTAL	253 645		253 645	156 016		
Total de l'actif immobilisé		1 846 212	872 471	973 741	950 701		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements					
		En cours de production de biens					
		En cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises	58 096		58 096	53 195	
		TOTAL	58 096		58 096	53 195	
		Avances et acomptes versés sur commandes					
		Créances	Clients et comptes rattachés	18 589		18 589	9 744
	Autres créances		12 705		12 705	17 058	
	Capital souscrit et appelé, non versé						
	TOTAL	31 294		31 294	26 802		
	Divers	Valeurs mobilières de placement	75		75	75	
		(dont actions propres :)					
		Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	84 139		84 139	207 481		
	TOTAL	84 214		84 214	207 556		
	Charges constatées d'avance	10 977		10 977	4 176		
Total de l'actif circulant		184 583		184 583	291 730		
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des emprunts							
Écarts de conversion actif							
TOTAL DE L'ACTIF		2 030 795	872 471	1 158 324	1 242 431		
Renvois :	(1) Dont droit au bail						
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			33 373	33 273		
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients		

A LA 12

Passif		Au 30/09/2023	Au 30/09/2022	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 10 500)	10 500	10 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 500	14 500	
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	1 050	1 050	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	161 705	209 047	
	Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	47 132	34 779		
Situation nette avant répartition	234 888	269 876		
Subvention d'investissement	98 565	107 980		
Provisions réglementées				
Total		333 454	377 857	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total				
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
Total				
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles	409	449	
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	556 094	630 438	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	79 008	64 822	
	Total		635 511	695 710
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 693	29 260	
	Dettes fiscales et sociales	61 391	131 012	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 394	
Autres dettes	19 273	197		
Instruments de trésorerie				
Total		189 358	168 864	
Produits constatés d'avance				
Total des dettes et des produits constatés d'avance		824 870	864 574	
Écarts de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF		1 158 324	1 242 431	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	416 968			
à moins d'un an	407 901	864 574		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) dont emprunts participatifs				

A LA 12

		France	Exportation	Du 01/10/2022 Au 30/09/2023 12 mois	Du 01/10/2021 Au 30/09/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	725 221		725 221	681 152
	Production vendue : - Biens				
	- Services	154 852		154 852	146 140
	Chiffre d'affaires net	880 073		880 073	827 293
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			28 290	66 311
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			48 913	11 903
	Autres produits			0	0
	Total			957 277	905 506
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			151 983	163 526
	Variation de stocks			-4 901	-9 760
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			-1 096	-1 138
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			276 456	180 271
	Impôts, taxes et versements assimilés			8 188	9 044
	Salaires et traitements			329 967	343 414
	Charges sociales			26 082	74 867
	Dotations · sur immobilisations amortissements			114 450	110 637
	d'exploitation · sur actif circulant provisions				
Autres charges			383	255	
	Total			901 514	871 118
	Résultat d'exploitation		A	55 763	34 388
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			763	341
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			94	28
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			857	369
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			12 262	8 981
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			12 262	8 981
	Résultat financier		D	-11 404	-8 611
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E	44 358	25 776

A LA 12

		Du 01/10/2022 Au 30/09/2023	Du 01/10/2021 Au 30/09/2022	
		12 mois	12 mois	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	606	1 567	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 440	13 177	
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
	Total	13 047	14 745	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	803	32	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	90	65	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
	Total	893	98	
Résultat exceptionnel		F	12 153	14 646
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	9 379	5 644
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			47 132	34 779
Renvois				
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier			
(4) Dont	produits concernant les entités liées			
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées			

k p m a

SAS A LA 12

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 30/09/2023

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	1
1.1. Evénements principaux.....	1
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	1
2. Informations relatives au bilan.....	2
2.1. Actif	2
2.1.1. Immobilisations incorporelles.....	2
2.1.2. Immobilisations corporelles.....	2
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	2
Augmentations	2
Diminutions	2
2.1.3. Immobilisations financières	3
Augmentations	3
Diminutions	3
2.1.4. Stocks.....	3
2.1.4.1. Stocks de produits achetés.....	3
2.1.5. Produits à recevoir	3
2.1.6. Créances	5
2.2. Passif.....	6
2.2.1. Capitaux propres	6
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	6
2.2.1.2. Capital	6
2.2.2. Dettes financières et autres dettes	7
2.2.3. Charges à payer	8
3. Informations relatives au compte de résultat	8

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	7 966	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	4 786	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	4 609	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebutés
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	120 000	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	22 471	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	100	-	-

2.1.4. Stocks

2.1.4.1. Stocks de produits achetés

Les Stocks suivants : sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais de transport.

2.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-

Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	-

2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	25 025	25 025	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	8 348	8 348	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	18 590	18 590	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	12 687	12 687	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés	-	-	-	
Débiteur divers	18	18	-		
Charges constatées d'avance		10 978	10 978	-	
TOTAL		75 645	75 645	-	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	10 500	-	-	10 500
Primes, réserves et écarts	224 598	-	47 342	177 256
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	34 779	12 353	-	47 133
Subventions d'investissement	107 980	-	9 415	98 566
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	377 857	12 353	56 756	333 454

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	409	409	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	556 094	139 126	311 069	105 899
Emprunts et dettes financières Divers	40 000	40 000	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	108 693	108 693	-	-
Personnel et comptes rattachés	30 584	30 584	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	21 436	21 436	-	-
Impôts sur les bénéfices	3 735	3 735	-	-
TVA	4 095	4 095	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	1 542	1 542	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	39 008	39 008	-	-
Autres dettes	19 273	19 273	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	824 870	407 902	311 069	105 899

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	7 351
Charges sociales provisionnées	2 862
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	409
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	3 797
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	69 313
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	1 751
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	85 484

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	725 221	-	725 221
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	154 853	-	154 853
Chiffre d'affaires net	880 074	-	880 074

A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 47 132,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 653.22 euros
Augmenté d'un prélèvement sur le compte "autres réserves" Qui s'élève ainsi à 79 091.79 euros	42 546.48 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	91 200,00 euros
A titre de dividendes Soit 10.59 euros par action	91 200,00 euros

Conformément à l'article 16 des statuts, nous vous rappelons que les titres numérotés de 1 à 200 donnent vocation au versement d'un dividende prioritaire.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 88 200,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2023 : 88 200,00 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%
- Exercice clos le 30 septembre 2022 : 82 121,00 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%
- Exercice clos le 30 septembre 2021 : 82 121 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2025

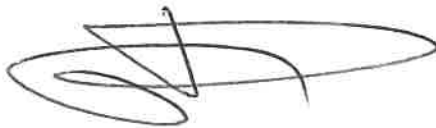
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente :

Société TF12

représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS



A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

Société TF12
Monsieur Thomas DE GELAEN-FRANCOIS
6 Place de la République
57590 DELME

Le 14 mars 2025

Lettre remise en mains propres

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le **31 mars 2025 à 14 heures**, 6 Place de la République, 57590 DELME, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2024 et quitus à la Présidente et à la Directrice Générale,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente
Société TF12
représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS



A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

Madame Laura ROLLIN
6 Place de la République
57590 DELME

Le 14 mars 2025

Lettre remise en mains propres

Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le **31 mars 2025 à 14 heures**, 6 Place de la République, 57590 DELME, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2024 et quitus à la Présidente et à la Directrice Générale,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente
Société TF12
représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS



A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

Monsieur René FRANCOIS
10 Place de la République
57590 DELME

Le 14 mars 2025

Lettre remise en mains propres

Monsieur,

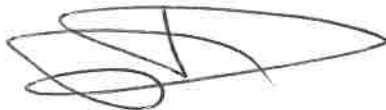
Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le **31 mars 2025 à 14 heures**, 6 Place de la République, 57590 DELME, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2024 et quitus à la Présidente et à la Directrice Générale,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente
Société TF12
représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS



A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

Monsieur Michel FRANCOIS
19 rue Emile Girard
57590 LANEUVEVILLE EN SAULNOIS

Le 14 mars 2025

Lettre remise en mains propres

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le **31 mars 2025 à 14 heures**, 6 Place de la République, 57590 DELME, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2024 et quitus à la Présidente et à la Directrice Générale,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente
Société TF12
représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS



A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

Monsieur Jean FRANCOIS
3 rue de la Marne
57590 DELME

Le 14 mars 2025

Lettre remise en mains propres

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le **31 mars 2025 à 14 heures**, 6 Place de la République, 57590 DELME, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2024 et quitus à la Présidente et à la Directrice Générale,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente
Société TF12
représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS



A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

Monsieur Bernard FRANCOIS
10 Place de la République
57590 DELME

Le 14 mars 2025

Lettre remise en mains propres

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le **31 mars 2025 à 14 heures**, 6 Place de la République, 57590 DELME, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2024 et quitus à la Présidente et à la Directrice Générale,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

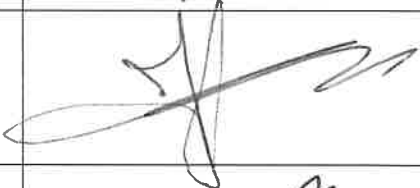

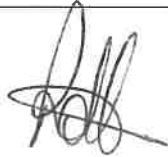
La Présidente
Société TF12
représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS



A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

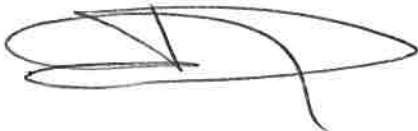
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2025

FEUILLE DE PRESENCE

Associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature
Société TF12 6 Place de la République, 57590 DELME représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS	8.000	8.000	
M. Bernard FRANCOIS 10 Place de la République, 57590 DELME	50	50	
M. Jean FRANCOIS 3 rue de la Marne, 57590 DELME	50	50	
M. Michel FRANCOIS 19 rue Emile Girard, 57590 LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	50	50	
M. René FRANCOIS 10 Place de la République, 57590 DELME	50	50	
Mme Laura ROLLIN 6 Place de la République, 57590 DELME	410	410	
Totaux =====	8.610	8.610	=====

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés / pouvoirs, arrêtée à 6 associés présents possédant ensemble 8.610 actions.

La Présidente de séance
Société TF12
représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS



La secrétaire de séance
Laura ROLLIN



A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2025

Exercice clos le 30 septembre 2024

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La situation de la Société à la date du 30 septembre 2024 apparaît dans l'état financier ci-dessous qui résume le bilan depuis l'exercice précédent.

Notre Société a réalisé au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024, un chiffre d'affaires total de 934 335 euros ; chiffre d'affaires en hausse par rapport à celui développé au cours de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation de l'exercice ont également augmenté et ont atteint au total 932 472 euros.

Notre résultat d'exploitation ressort ainsi à 36 835 euros.

Compte tenu de la charge d'intérêts supportée par la Société, notre résultat financier est négatif pour 19 660 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 17 088 euros, nous clôturons l'exercice avec un bénéfice de 48 653 euros.

L'exercice ouvert aura par ailleurs été marqué par une situation économique internationale et géopolitique compliquée, notamment due à la guerre en Ukraine.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2024, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

S'il est difficile d'estimer les conséquences de la situation économique internationale et géopolitique en termes d'activité et au plan financier, à la date d'établissement du présent rapport, nous n'avons toutefois pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2024 sont de poursuivre notre activité, et de parvenir à adapter au mieux le fonctionnement de notre société à la conjoncture économique et géopolitique actuelle et en limiter ses impacts sur notre exploitation.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que notre Société détient actuellement, une participation de 84,68 % du capital de la société FRANCOIS FRERES, société à responsabilité limitée dont le siège social est 32 rue de la Tête d'Or, 57000 METZ et immatriculée au RCS de METZ sous le numéro 449 803 824.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 934 335 euros contre 880 073 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 6,17%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 34 931 euros contre 77 203 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -121%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 152 473 euros contre 145 986 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +4.44%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 286 901 euros contre 276 456 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3.78%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 9146 euros contre 8188 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11.7%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 321 622 euros contre 329 967 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -2.53%.

Le montant des charges sociales s'élève à 42 267 euros contre 26 082 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 62.06%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 120 830 euros contre 114 450 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5.57%.

Le montant des autres charges s'élève à 434 euros contre 383 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 932 472 euros contre 901 514 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3.43%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **36 835** euros contre 55 753 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -33.94%.

Compte tenu d'un résultat financier de -19 660 euros (-11 404 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 17 175 euros contre 44 358 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -61.28%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 17 088 euros contre 12 153 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 40.61%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -14 390 euros contre 9 379 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -253%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 se solde ainsi par **un bénéfice** de 48 653 euros contre un bénéfice de 47 132 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 3.23%.

Au 30 septembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 232 814 euros contre 1 158 3524 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6.43%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 48 653.22 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 653.22 euros
Augmenté d'un prélèvement sur le compte "autres réserves" Qui s'élèvera ainsi à 79 091.79 euros	42 546.78 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	91 200,00 euros
	91 200,00 euros
A titre de dividendes	
Soit 10,59 euros par action	
Conformément à l'article 16 des statuts, nous vous rappelons que les titres numérotés de 1 à 200 donnent vocation au versement d'un dividende prioritaire.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 245 254,21 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 88 200,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du jour de la date de l'assemblée.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

- Exercice clos le 30 septembre 2023 : 88 200,00 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%
- Exercice clos le 30 septembre 2022 : 82 121,00 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%
- Exercice clos le 30 septembre 2021 : 82 121 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

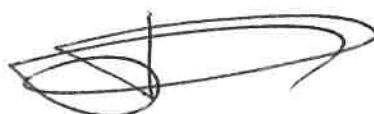
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

La Présidente
Société TF12
représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS



A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République, 57590 DELME
387 886 245 RCS METZ

RAPPORT SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10
DU CODE DE COMMERCE DU 31 MARS 2025

Exercice clos le 30 septembre 2024

Madame, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs

CONVENTION I

- Madame Laura ROLLIN, associée Directrice Générale, a perçu une rémunération au titre de ses fonctions salariées au sein de notre Société, d'un montant brut de 38 584 euros, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024.
- Le compte courant d'associée de Madame Laura ROLLIN ouvert dans les livres de la Société présentait au 30 septembre 2024 un solde créditeur de 47 599 euros. Il a produit des intérêts d'un montant 2 050.8 euros.

CONVENTION II

- Le compte courant d'associé de Monsieur Bernard FRANCOIS ouvert dans les livres de la Société présentait au 30 septembre 2024 un solde créditeur de 3 348 euros. Il a produit des intérêts d'un montant de 283 euros.

CONVENTION III

- Le compte courant d'associé de Monsieur René FRANCOIS ouvert dans les livres de la Société présentait au 30 septembre 2024 un solde créditeur de 3 626 euros. Il a produit des intérêts d'un montant de 299 euros.

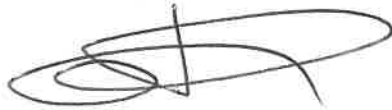
CONVENTION IV

- Le compte courant d'associé de Monsieur Jean FRANCOIS ouvert dans les livres de la Société présentait au 30 septembre 2024 un solde créditeur de 3 341 euros. Il a produit des intérêts d'un montant de 287 euros.

CONVENTION V

- Le compte courant d'associé de Monsieur Michel FRANCOIS ouvert dans les livres de la Société présentait au 30 septembre 2024 un solde créditeur de 3 281 euros. Il a produit des intérêts d'un montant de 280 euros.

La Présidente
Société TF12
représentée par M. Thomas DE GELAEN-FRANCOIS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the typed name.